

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 24 janvier. — La liste des élections du *Courier* contient 389 réformistes et 246 torys; donc une majorité de 143 membres du côté des réformistes. Les élections sont terminées, dit ce journal, dans les villes et bourgs d'Ecosse, excepté dans le bourg de Ayr. Des vingt-un membres élus par ce pays, un seul est tory.

— Le *Courier* dit que l'Ecosse a agi noblement dans les élections qui y sont maintenant terminées, en envoyant au parlement 21 membres réformistes, à la consternation des tories qui avaient attendu de grands succès. Ce journal connaît que ce parti, obtenu des avantages dans les comtés d'Angleterre a mais il en explique la cause, en disant que les membres ainsi élus représentent la détresse de l'agriculture qui demande du soulagement de ceux dont les mesures ont causé cette détresse, et pour qui chaque réduction dans les taxes est un poison lent mais sûr.

— Le duc de Wellington se trouve encore indisposé par suite du rhume dont il est attaqué depuis plusieurs jours. Des informations ont été prises hier concernant sa santé.

Sir Robert Peel lui a rendu visite ce matin.

— On parlait beaucoup à Londres, ces jours derniers, du projet qu'auraient les grandes puissances d'engager don Carlos à se désister de ses prétentions au trône d'Espagne, mais on ne disait pas à quelles conditions pourrait avoir lieu cette sortie d'abdication.

— On assure que les dispositions du bill sur la réforme de l'église sont arrêtées et approuvées pour la plupart par les évêques auxquels elles ont été soumises. On dit qu'une mesure est en discussion concernant la commutation des dîmes.

FRANCE.

Paris, le 26 janvier. — La *Sentinelle* annonce que Mina est sorti de Pampelune le 17 pour aller à la rencontre des soldats.

Les détenus républicains de Ste. Pélagie ont illuminé le 11 janvier leurs fenêtres, pour célébrer la mort de Louis XVI, comme ils les avaient illuminées en réjouissance de la mort de Lafayette.

Un seul détenu, M. Carrel, s'est refusé à prendre part à une si atroce manifestation. Son refus a été, de la part de ses co-détenus, l'objet des plus insultantes réclamations. Pendant quelques instans la prison a été, à cette occasion, le théâtre de désordres, qui, grâce à la prudence de l'autorité, n'ont pas dépassé les limites d'un tapage scandaleux.

La lettre suivante de l'empereur d'Autriche à la maréchale Ney, quoique de vieille date, serait bonne à remettre sous les yeux de M. Pasquier, des juges du maréchal, et de tous les hommes qui, malgré le texte formel de la capitulation de Paris, crurent devoir, en 1815, sacrifier cette grande victime aux exigences du parti réactionnaire.

« A Madame la princesse de la Moscowa,
« Votre lettre du 18 janvier nous est parvenue. Vous nous y exprimez le désir de vous fixer définitivement à Florence; notre frère, le grand duc se serait empressé de vous y accueillir s'il n'avait voulu nous laisser exprimer toute la satisfaction que nous éprouverions de vous voir établir votre résidence, soit dans nos états héréditaires, soit dans ceux des princes de notre famille. Les ordres de notre cabinet ne s'adressent point à vous, madame: Vous pouvez donc regarder comme définitive

l'autorisation de séjour à Florence, qui vous fût accordée au mois d'avril 1816, ou choisir la résidence qui vous conviendra dans nos états, voulant que vous y soyez traitée avec tous les égards qui sont dus à vos malheurs.

« Nous avons déploré la fatalité des circonstances qui ont provoqué la catastrophe qui a enlevé votre illustre époux. C'est en nous rappelant qu'il a péri victime des passions humaines et de son dévouement à un prince qui fut notre allié à plus d'un titre, que nous nous faisons un devoir constant de contribuer à offrir à vos nobles douleurs toutes les consolations qui sont en notre pouvoir.

« En invitant S. A. S. le grand-duc, notre aimé frère, à vous remettre cette lettre, nous le prions de vous traiter comme une personne jouissant de toute notre amitié.

« Dieu vous tienne, madame la princesse, en sa sainte garde.

« Ecrit le 20 février 1817, au palais Schœnbrunn.
« FRANÇOIS. »

— La chambre de commerce de Dunkerque avait combattu la réduction proportionnelle des droits sur les charbons étrangers, dans un Mémoire dont la copie a été adressée au député de l'arrondissement M. le comte Roger. Celui-ci a informé le président de la chambre de commerce que l'on est disposé à n'accorder qu'une réduction égale: elle serait de 10 centimes sur le charbon importé par mer comme celui importé par la frontière de terre.

— La publication du *Peuple Souverain*, journal républicain de Marseille, est momentanément suspendue.

— Nous croyons devoir faire connaître le premier acte qui a signalé la haute influence que devait exercer Casimir Périer dans ses hautes fonctions. C'était le 13 mars, la première réunion de ces ministres qui la veille délibéraient avec M. Laffitte.

Le roi présent, « Messieurs, dit Casimir Périer, le conseil se tiendra chez moi; je vous invite à vous y rendre dès demain.

Je demande à faire une observation, dit le maréchal Soult, en élevant la voix; en ma qualité de maréchal de France et comme ministre, le conseil doit à ma position de se réunir au ministère de la guerre.

« Périer se levant vivement: Sire, j'ai l'honneur de présenter à votre majesté M. le maréchal Jourdan pour ministre de la guerre, en remplacement de M. le maréchal Soult.

« M. le maréchal, dit le roi, je vous engage à réfléchir à votre proposition. Mon cabinet est à votre disposition pour y prendre une détermination convenable.

« Sire, je ne veux rien qui puisse déplaire à M. le président du conseil. Je me rendrai à son hôtel répondit le vieux maréchal.

« Nous avons, je crois, un véritable président du conseil, dit un des ministres présents. »

— Trente neuf conducteurs de diligences viennent d'être condamnés à Paris pour avoir surchargé leur voitures.

— M. Livingston a été reçu par M. le ministre des affaires étrangères.

— Lord Cowley, nommé ambassadeur de S. M. B. à Paris, n'est point encore arrivé. Il paraît que la maladie de son épouse le retient à Londres, au moins tel est le motif officiel qu'on donne de sa prolongation de séjour en Angleterre.

— Le tribunal de première instance a prononcé hier, dans l'affaire du duc Charles de Brunswick,

contre le duc Cambridge. Il a déclaré ce dernier non-recevable et mal fondé dans sa demande; a donné main levée des oppositions sur le duc de Brunswick qu'il a autorisé à toucher, et a condamné le duc de Cambridge aux dépens.

— Voici la liste des monumens publics qui ont été complètement achevés dans le cours de l'année 1834, à Paris:

Par le gouvernement: L'hôpital de l'école de médecine, la chambre des députés, la restauration du palais de l'institut, de l'Observatoire, du palais de Justice et de la Conciergerie.

Par la ville de Paris: La prison de la Dette, rue de Clichy; une prison modèle, rue de la Roquette; l'église Notre-Dame-de-Lorette; la restauration de la Morgue, des fontaines, corps-de-garde et pompes publiques; constructions d'égoûts, pavement de rues, fontaines placées dans les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e arrondissemens; séminaire St Sulpice, perron de St Roch, quai Lepelletier; six sales d'asile pour les enfans.

Par des particuliers: Le pont et la rue Louis-Philippe, le pont du Carrousel, les deux entrepôts réels de douane, la rue Neuve-Vivienne, l'embellissement du boulevard Bonne-Nouvelle et de la rue Basse-St.-Denis.

— M. Jouhaud, avocat à la cour de cassation, écrit ce matin dans un journal que les héritiers du comte de Krokow persistent fermement dans leurs réclamations pour un régiment de reîtres fourni par ses auteurs à Henri IV, et qu'il est chargé de leurs intérêts. Il compte, pour le remboursement, sur une auguste solidarité, et le respect, dit-il, lui défend de craindre qu'il ne soit pas entendu. — A la bonne heure, mais que les descendans du comte de Krokow ne comptent pas sur le trésor public.

— L'académie française a procédé à l'élection d'un académicien en remplacement de M. Perceval-Grandmeson. Le nombre des votans était de 30. Au 8^e tour de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, l'élection a été remise à un mois. A ce dernier tour, les voix étaient réparties comme suit: MM. Salvandy, 14; Arnault, 14; Ballanche, 2. Ont été écartés au 4^e tour: MM. Casimir Bonjour, Creuzé de Lesser !! Aimé Martin et Denne Baron.

— M. le lieutenant général comte Partonneaux est mort le 14 de ce mois à Menton.

— Pour varier ses soirées, le théâtre des Nouveautés donne des bals qu'on nomme sur l'affiche *des fêtes de nuit*. Celle qui a eu lieu mardi dernier a été fort gaie. Un pont avait été jeté d'une loge de l'avant-scène à l'autre, et sur ce pont M. Musard, le *concertiste*, était établi avec ses musiciens. Henri Monnier jouait dans un coin des proverbes, ailleurs on tirait une loterie, plus loin on exécutait d'autres scènes. Des masques de toutes couleurs remplissaient la salle et la foule s'y pressait. La recette s'est élevée à 16,800 fr.

— Une lettre de Damas du 8 décembre mande que la guerre civile ravage les plus belles provinces de la Perse. L'oncle du nouveau schah, qui commençait lors de la mort de son frère, à manifester des dispositions ambitieuses, s'est mis à la tête d'une nombreuse armée pour maintenir ses droits et usurper ceux de son neveu. A Teheran, les habitans étaient en proie à la consternation. Ils craignent que les tribus belliqueuses sur les frontières de Turquie profitent de la révolte pour pénétrer dans l'Iran et de se livrer au pillage. D'après une lettre écrite deux jours plus tard, le nouveau monarque est, dit-on, décidé à réclamer l'assistance de la Russie.
(*Observ. de Trieste.*)

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

La Haye, le 26 janvier. — Voici les deux derniers bulletins publiés touchant S. A. R. le prince héréditaire.

Dimanche, 25 janvier, 7 heures du soir.

L'état de S. A. R. a continué aujourd'hui à être favorable. BERNARD. EVERARD.

Lundi, 24 janvier, 7 heures du matin.

Depuis hier il n'est point survenu de changement dans l'état de S. A. R. Néanmoins la nuit a été moins bonne que la précédente. BERNARD. EVERARD.

Le prince a reçu dimanche la visite de S. M. la reine, son auguste mère.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 27 janvier. — M. de Brauckere: Avant de reprendre la discussion du budget, je demanderai à la chambre la permission de lui communiquer quelques documens qui ne sont pas sans intérêt pour le public.

Vous vous rappelez que lors de la discussion du budget de la justice on a dit et répété que depuis quelques années les crimes avaient augmenté d'une manière effrayante. On a assuré surtout qu'à Bruxelles le nombre des vols avait été plus considérable, et on en a tiré la conséquence qu'il fallait rétablir la surveillance des condamnés, et qu'il avait été fait par le gouvernement abus du droit de grâce. J'ai répondu à ces allégations. J'ai soutenu que les crimes n'augmentaient point, que cette surveillance était inutile et que le gouvernement n'avait fait du droit de grâce qu'un usage modéré. Enfin ma conclusion a été de prier le ministre de vouloir bien nous communiquer une statistique sur les crimes.

En attendant, je me suis procuré des documens qui concernent la ville de Bruxelles; ils vous feront voir que les vols commis en cette ville ont été moins nombreux en 1833 et 1834 qu'ils ne l'ont été en 1828 et 1829.

Voici ces documens:	1828—1829	1829—1833	1833—1834.
Vols criminels dont les auteurs ont été condamnés ou du moins poursuivis,	23	23	40 22
Vols de nuit et vols criminels dont les auteurs sont restés inconnus,	50	31	30 28
Vols simples dont les auteurs ont été condamnés ou au moins poursuivis,	120	169	95 108
Vols simples dont les auteurs sont restés inconnus,	50	63	102 58
Vols domestiques,	11	17	3 2

Totaux . . . 254 303 240 218

M. de Roo. Les renseignemens fournis par l'honorable préopinant ne prouvent rien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1834 il y a eu onze condamnations capitales. Elles ont été commues, et peut-être est-ce une cause de la multiplicité des délits et des crimes.

M. de Robaulx. Le droit de faire grâce est une des plus belles prérogatives du pouvoir royal; et je proteste contre les doctrines du préopinant qui tendraient à restreindre ce droit. (Assez! assez! l'ordre du jour.)

M. de Brauckere. C'est pour demander l'ordre du jour que je prends la parole. Je n'ai pas voulu renouveler une discussion incidente, j'ai eu seulement pour but de soumettre à la chambre des documens dont je garantis l'exactitude, et que je croyais utiles en ce qu'ils peuvent effacer l'influence fâcheuse qu'a dû avoir à l'étranger l'assertion que les crimes augmentaient en Belgique.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

Chapitre X. Service des mines, 85,000 fr. M. le ministre demande que le chiffre en soit porté à 99,410 fr. afin de pouvoir nommer trois conducteurs de 3^e classe.

M. de Robaulx s'élève contre cette allocation, il n'y a pas d'urgence à nommer de nouveaux conducteurs, il y a des ingénieurs qui ne s'occupent nullement des mines. M. Brixhe, par exemple, est ingénieur de mines, et en même temps commissaire de district. Il est également député. Or, quand il est à la chambre, ou à son commissariat, il ne peut descendre dans les houillères. Il faut donc que M. Brixhe soit remplacé.

M. H. Delfaïlle: M. de Robaulx a fait une erreur relativement à M. Brixhe. Cet honorable collègue ne touche pas le traitement comme ingénieur. Il en garde seulement le titre, avec la faculté de rentrer dans le corps des ingénieurs, lorsqu'il ne sera plus commissaire de district.

M. de Theux, ministre de l'intérieur, ne s'oppose pas à ce renvoi et fournira tous les documens que l'on exigera. Le renvoi à la section centrale est prononcé.

Chap. XI. — Industrie, commerce, agriculture.

M. de Nef votera pour la somme proposée. M. de Robaulx: A l'occasion de ce chapitre j'ai une interpellation à adresser au ministre. Est-il vrai que l'on donne un subside pour la publication d'une encyclopédie médicale, tandis que je vois par une annonce insérée au *Moniteur*, que M. Vandermaelen a fait le même ouvrage sans subside, sans abonnemens de faveur et sans avoir reçu un centime de l'état.

Relativement à une autre industrie, l'industrie sétifère, le sieur Coulon, je crois, a demandé un subside, je demande s'il lui a été accordé.

M. de Foere appelle l'attention du gouvernement sur l'introduction des marchandises de la Hollande, tandis qu'elle re-

pousse tous nos produits. Il faut que le gouvernement agisse avec vigueur, et prenne des mesures de répressailles envers la Hollande.

M. A. Rodenbach appuie les observations de M. de Foere, et pense que l'on doit prendre des mesures pour empêcher l'introduction des marchandises de la part de la Hollande. Tout le poisson qui arrive en Belgique est du poisson hollandais. Un encouragement de 40,000 francs pour la pêche nationale est trop minime; en France on donne 4 millions. Il engage le ministre à présenter dans le plus bref délai un projet de loi à cet égard.

M. de Theux, ministre de l'intérieur, je répondrai d'abord à l'interpellation de l'honorable député de Soignies, que ce n'est pas moi qui ait accordé le subside pour l'encyclopédie médicale. Je pense cependant que mon prédécesseur ne l'a fait qu'en connaissance de cause. Quant à la demande faite d'un subside par un industriel, elle est maintenant en instruction et il n'est pas possible de dire encore s'il pourra être accordé.

On s'occupe activement à recueillir sur le commerce tous les renseignemens désirables; mais cette question est très-délicate, et ce n'est pas à la légère que l'on peut prendre des mesures dans de pareilles circonstances. La modification de nos tarifs est une question qui se rattache à une autre question, celle de relation à établir avec un pays voisin. Il n'est pas possible de présenter immédiatement des mesures, qui puissent avoir égard aux besoins des localités.

Un orateur a demandé s'il n'était pas possible de réduire le chiffre demandé, je pense que la somme pétitionnée n'est pas trop élevée, et qu'elle pourra être employée utilement dans le courant de cette année.

Quant à la pêche nationale, je présenterai très-incessamment à la chambre, un projet de loi à cet égard.

M. Dumortier appuie les observations de M. de Foere. Il faut prendre des mesures vigoureuses, il faut trancher dans le vif et user de répressailles vis à vis de la Hollande, mais il serait absurde d'en prendre contre la France et l'Angleterre.

L'orateur regrette d'avoir vu partir de nos ports tous les navires qui se rendent en Hollande. Il demande au gouvernement ce qu'il a fait pour les retenir, et il insiste pour qu'il prenne des mesures pour les rappeler.

La discussion se prolonge. On entend encore MM. Smits, Davignon, Meus, A. Rodenbach et le ministre de l'intérieur.

LIEGE; LE 28 JANVIER.

M. Pirson, dont nous n'approuvons pas toutes les opinions, opinions qui d'ailleurs ne sont pas toujours neuves, a le mérite, dans sa bonhomie abrupte et spirituelle, de remuer souvent beaucoup d'idées auxquelles, du reste, il n'attache pas plus de prix qu'elles ne lui ont coûté de peine à trouver; témoins ses idées républicaines envers lesquelles il a naïvement professé le même athéisme politique qu'envers tout le reste. Dans le pédantisme universel, ce bon marché qu'un homme spirituel fait de lui-même, rafraîchit la pensée.

Cette fois-ci, M. Pirson a formulé deux ou trois boutades d'un grand sens: « Bientôt, a-t-il dit, nous serons tous avocats ou médecins. »

C'est là, en effet, la grande maladresse des systèmes universitaires, puisqu'ils ne font que des éducations improductives. Un pays qui, dans le monde intellectuel, ne forme que des savans et des littérateurs ressemble à celui où, dans une autre sphère, tous les travailleurs ne feraient que de la batiste et des cachemires.

On ne veut pas voir que l'éducation n'est qu'une création de valeur personnelle. Or, il n'y a création de valeur qu'autant qu'il y a utilité, et il n'y a utilité qu'autant qu'il y a demande du produit. La demande de la denrée intellectuelle, nommée avocat, est limitée par le nombre des consommateurs, des gens processifs ou forcés de l'être. L'empereur, ce génie qui touchait à tout, voulait singulièrement réduire la consommation des médecins en exigeant d'eux une supériorité réelle, et en n'autorisant l'intervention de leur art que pour les remèdes qu'il appelait héroïques, et nécessairement restreints aux maladies très-graves.

Le placement de la science et de la littérature est également borné par la lecture et l'application de la science à la production. Cependant il y a ici une marche inverse à celle qui a lieu pour les médecins et les avocats. Tandis que les progrès du bon sens et du bien-être matériel réduisent journellement le nombre des procès et des maladies, le développement de l'instruction primaire, la vogue de la vapeur et des canalisations enrichissent le prix de la science et de la littérature comme denrée, à cause de l'agrandissement du marché.

Au contraire le placement d'un talent de banque d'une capacité industrielle, commerciale ou mécanique, n'a d'autres limites que la consommation des produits matériels, de l'action génératrice du

travail par le travail, arbre dont la tige se ramifie à l'inconnu, à mesure qu'il s'élève.

Si l'on disait, dans une nation de quatre millions d'habitans, tout le monde consomme et consomme toute la journée. Sur ce nombre celui des malades, des plaideurs et des lecteurs est très petit, en ce sens, qu'il n'y a pas une heure d'interruption pour la consommation matérielle, et que le temps qu'on passe à être malade, à plaider et à lire, est extrêmement court, sans compter qu'il y a des gens d'une santé inaltérable et d'autres qui meurent sans avoir jamais lu ou jamais plaidé. Si l'on ajoutait, dans ce pays, l'éducation comme moyen de fortune et combinée de telle sorte que ceux qui en ont ne peuvent être utiles qu'aux plaideurs, aux lecteurs et aux malades et point du tout à ceux qui se nourrissent et s'habillent, celui à qui l'on tiendrait ce langage répondrait: ou un tel système sera réformé ou ceux qui représentent le pays ne sont pas à la hauteur de leur mission.

Nous avons déjà annoncé le concert que M. Zani de Ferranti donnera le 31 de ce mois, à la *Société d'Emulation*. Il n'y a plus rien à dire sur le talent de ce célèbre artiste, les journaux ont depuis long-temps épuisé pour lui toutes les formules de l'éloge. On sait que la guitare, sous les doigts de M. Zani, n'est plus le faible instrument destiné à mêler quelques notes aux sons de la voix, la guitare participe alors de la force, de la majesté de la harpe, de la rapidité du piano. Mais de tous les suffrages qu'à recueillis l'habile professeur du conservatoire de Bruxelles, il en est un qui efface tous les autres, c'est celui de Paganini. Nous avons eu sous les yeux, une lettre du prince des violonistes, qui place M. Zani au-dessus de tous les guitaristes qu'il a entendus dans le cours de ses voyages. Nous ne doutons pas du succès de cette soirée.

Par arrêté royal du 25, le contingent de 12,000 hommes voté par la loi précitée est reparti entre les provinces du royaume de la manière suivante, savoir:

Anvers, 1,003; Brabant, 1,619; Flandre occidentale, 1,768; Flandre orientale, 2,152; Hainaut, 1,794; Liège, 1,099; Limbourg, 1,001; Luxembourg, 934; Namur, 630. Total 12,000.

La députation des états de chaque province répartira le contingent qui lui est assigné, entre les communes de la province, en proportion de la population de chacune d'elles.

Par arrêté royal de la même date, démission de ses fonctions est accordée, sur sa demande, au sieur H. G. Cruts, président de la commission des monnaies, lequel est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le sieur Ch. A. Thiry, inspecteur-général de l'administration du cadastre, est nommé président de la commission des monnaies, en remplacement du sieur H. G. Cruts.

Un arrêté royal du 23 janvier 1835 détermine le tracé de la partie de la route de Diest à Hasselt comprise entre Haelen et Hasselt, dont la construction a été autorisée par arrêté du 23 avril 1834.

Par arrêtés royaux du 19 de ce mois ont été autorisés:

M. Engelbert de Bœur (Jean Henri Thomas), lieutenant-colonel pensionné, domicilié à Liège, à porter la décoration de chevalier de la légion d'honneur, lui décernée le 26 novembre 1818.

M. Knops (Arnold), ancien soldat au 3^e régiment de voltigeurs de la garde impériale, domicilié à Gemenich (province de Liège), à porter la décoration de chevalier de la légion d'honneur, lui décernée le 6 avril 1813.

M. Wanpach (Théodore), ancien maréchal-logis, domicilié à Diekirch, à porter la décoration de chevalier de la légion d'honneur, lui décernée pendant les cent jours et confirmée depuis.

M. Gérard, général commandant la 1^{re} brigade de la 3^e division, à porter la décoration de commandeur de l'ordre du *Sauveur*, lui décernée le roi de la Grèce le 1^{er} août 1834.

M. Tandel (Théodore), ancien sous-officier premier bataillon de la légion russe, domicilié à Diekirch, à porter la médaille russe, décernée en 1814, sans pouvoir la détacher du ruban.

BUDGET DE LA VILLE DE LIEGE.

Vote par le conseil de régence pour l'exercice de 1835.

Le boni du budget de l'année dernière est de frs. 161,705 26, somme qui a été portée en recette en tête du budget sur lequel nous allons donner quelques indications.

Les recettes extraord. se montent à 786,283 96.
Les recettes ordinaires à 774,284 85.

Total des recettes 1,560,568 81.

Quant aux dépenses en voici l'énumération par chapitres et paragraphes :

DÉPENSES ORDINAIRES. — Chap. 1^{er}.

1 ^{er} Administration.	frs.	135,851 51 (1)
2 ^e Police.		21,210
3 ^e Sûreté.		60,650
4 ^e Salubrité.		23,000
5 ^e Bâtimens communaux.		6,050
6 ^e Bâtimens militaires.		23,473
7 ^e Petite voirie.	frs.	13,950

Chapitre 2^e.

1 ^{er} Bienfaisance.		9,050
2 ^e Culte.		(néant.)
3 ^e Instruction publique.		100,793 26 (2)
4 ^e Sciences et arts.		20,375 60
5 ^e Chambre de commerce.		800

Chapitre 3^e.

1 ^{er} Rentes perpétuelles.		205,731 25
2 ^e Emprunt du 20 septembre 1830.		2,751 33 (3)
3 ^e Pensions.		8,266 98

Chapitre 4^e.

Dépenses imprévues, fêtes publiques, service militaire.		9,200
---	--	-------

Total des dépenses ordin. frs. 641,157 93
Le total des recettes est de 1,560,568 81

Donc, il reste pour les dépenses extraordinaires. frs. 919,410 88
En voici la répartition :

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES — Chapitre 1^{er}.

1 ^{er} Administration.		6,519 75
2 ^e Police.		(Néant.)
3 ^e Sûreté.		30,634 45
4 ^e Salubrité.		3,960 80
5 ^e Bâtimens communaux.		20,673 99
6 ^e Bâtimens militaires.		114,105 18 (4)
7 ^e Petite voirie.		178,259 64

Chapitre 2^e.

1 ^{er} Bienfaisance.		(Néant.)
2 ^e Culte.		2,455
3 ^e Instruction publique.		4,778 63
4 ^e Sciences et arts.		6,000 (5)

Chapitre 3^e.

Dettes.		549,393 03
---------	--	------------

Chapitre 4^e.

Dépenses imprévues.		1,271 15
---------------------	--	----------

Total des dépenses extraordinaires, frs. 916,051 62
Les dépenses ordinaires étant de 641,157 93

Cela forme un total de frs. 1,559,209 55
Or, les recettes se montent à 1,560,568 81

D'où il suit un excédent de recettes de frs. 1,359 26

L'auteur de *Jacqueline de Bavière*, M. Prosper Noyer, vient de recevoir du roi une superbe bague ornée de brillans.

Le 24 janvier, sur le marché de Namur, le froment s'est vendu 15 fr. 11 c. l'hectolitre; le seigle, 8 fr. 51 c. l'hectolitre; l'avoine, 9 fr. 00 c. l'hectolitre; les pommes de terres, 0 fr. 00 c.

(1) Frais du personnel des bureaux de la régence 19,913
(2) Le collège coûte à lui seul 27,530.
(3) On sait que cet emprunt a été remboursé à la ville par le gouvernement. Cette faible somme était nécessaire pour parfaire le chiffre.
(4) 40,000 francs pour l'achèvement de la caserne des Ecoles, plus 66,000 francs pour achat de couchettes.
(5) C'est la somme votée en faveur de la direction de notre théâtre, et qu'a déjà approuvée la députation des états

— La section centrale, chargée du budget des finances poursuit avec activité son travail. Elle a nommé rapporteur M. Donny.

— Le *Lynx* dit avant-hier que de tous ceux qui l'ont blessé dans ses affections les plus chères, le *Courrier belge* est le seul à qui il voudra encore serrer la main au jour de la réconciliation.

— On lit dans un journal anglais le *Newry Telegraph* du 24 janvier :

« Nous regrettons que par suite de l'absence de forces militaires et de police, il y a eu dans le district situé entre Armagh et Moy (Irlande) de grands désordres ces jours derniers. La population des campagnes est partout sous les armes, non par opposition aux autorités; mais par esprit de parti. Les rixes les plus sanglantes ont lieu entre les divers partis.

» On écrit d'Armagh; résidence de l'archevêque primat d'Irlande, à 25 lieues de Dublin, qu'entre cette ville et Moy, des actes de vandalisme se commettent dans les villages. A Anahag-Bog des maisons ont été dévastées et incendiées. Un individu aurait été massacré.

» Toute l'artillerie de Charlemont et la garnison d'Armagh ont reçu l'ordre de se diriger sur les villes des environs, afin d'y rester pendant les élections. Il paraît qu'à Anasbagh-Boy, le parti catholique a le dessus.

» Les nouvelles de Charlemont donnent une idée affligeante de l'état du pays.

» Les habitans des bourg et campagnes d'Anahagh, Kilmore, Knock-a-County, Tullyguinigan, etc., ayant entendu dire que quelques personnes accompagnant le colonel Vernert se rendant de Armagh à Tullyguinigan, avaient commis des excès chez des catholiques, ils se sont rassemblés le soir, armés de fusils, faux, pelles, etc., et ils ont attaqué tous ceux qu'ils ont rencontrés sur la route de Charlemont et qu'ils croyaient être protestans. Les protestans et orangistes se sont réunis de leur côté de manière qu'on craint les plus grands excès. Au moment où j'écris on voit l'horizon rougi par le reflet du feu des incendies, je puis voir distinctement quinze maisons qui brûlent.

— On écrit de Francfort, le 18 janvier, que dans la province rhénane, plusieurs régimens viennent d'être mis sur le pied de paix.

— D'après le calcul d'un journal, onze des ministres en Angleterre se partagent en pensions et sinécures, sans y comprendre les salaires ministériels, la somme de un million six cent mille francs.

— Les officiers anglais qui devaient revenir des Indes orientales ont dû rester parce que 60 mille Indiens se sont insurgés. Une armée de 10,000 hommes a été envoyée contre eux.

— On écrit de Luxembourg, le 24 janvier :

« Les délits forestiers sont devenus tellement fréquens dans les localités voisines de la forteresse, que c'est avec raison que le gouvernement militaire a pris des mesures pour leur répression. Mais ces délits malheureusement ne se bornent pas aux bois des communes et aux forêts particulières. Ils s'étendent même aux plantations à la fois d'utilité et d'agrément, que des propriétaires ont faites soit dans les avenues de leurs maisons, soit dans les jardins et prairies qui en dépendent. Il a peu de jours qu'une grande quantité de peupliers de la plus belle venue, ont été abattus dans les terrains avoisinant la maison de Garnier père, à Itzig. (G. de Luxembourg.)

Le 14 février, la Société Grétry donnera un concert pour célébrer l'anniversaire de la naissance du célèbre artiste dont elle porte le nom. Ce concert sera suivi d'un bal.

Nous annonçons aujourd'hui un ouvrage aussi curieux qu'utile, les Archives de l'histoire de France, d'après les documens authentiques déposés à la bibliothèque royale; cette publication doit vivement piquer la curiosité, elle est entièrement neuve et toutes les pièces publiées sont inédites; nous espérons que le public, récompensera, par de nombreuses souscriptions, le zèle des éditeurs qui n'ont rien négligé pour rendre ce recueil aussi complet que possible. (Voir les annonces.)

— Le Dictionnaire de Napoléon Landais est une publication que nous nous faisons un vrai plaisir de recommander à nos lecteurs, bien sûrs qu'ils nous en sauront gré. Le premier volume en vente, les dernières livraisons parues ne sont pas moins soignées que les premières, et le papier et l'impression ne laissent rien à désirer. Ce Dictionnaire sera le plus complet de tous les dictionnaires publiés jusqu'à ce jour, et le succès qu'il obtient en Belgique justifie toutes nos prévisions. (Voir les annonces.)

— Parmi toutes les publications à bon marché qu'a enfantées la presse française, nous avons remarqué le Journal des Jeunes Personnes qui est à sa seconde année.

Rien de plus joli et de plus amusant que ce recueil, les dames y trouveront un délassement agréable et d'utiles instructions; nous nous faisons un vrai plaisir de le recommander à nos lecteurs et surtout à nos lectrices.

L'album du journal est une collection de dessins charmans et le livre des jeunes personnes doit être mis par toutes les mères de famille entre les mains de leurs enfans. (Voir les annonces.)

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

La société de bienfaisance a l'honneur de prévenir, qu'elle fera une exposition des ouvrages de main et autres objets, le 16 avril prochain, jour du Jeudi Saint et suivans, au local de la Société d'Emulation.

Tous les objets dont elle se composera seront divisés par lots pour être mis en loterie et tirés au sort au jour qui sera désigné.

Le produit en sera consacré à soulager la classe indigente au moyen d'achats et de distributions de vêtemens pour l'hiver.

La société fait avec confiance un appel au talent et à la bienfaisance de toutes les personnes qui voudront bien contribuer à embellir cette exposition.

Les dames peuvent l'orner d'un de leurs ouvrages habituels, un artiste des productions de son pinceau, de son crayon ou de son burin; un fabricant d'un échantillon de ses produits.

La société recevra également avec reconnaissance le moindre objet que la libéralité des particuliers leur adressera.

Les dons seront reçus :
Chez madame la comtesse d'ARGENTEAU, quai d'Avroy, n^o 586.

Chez madame DE LHOEST DE TRIXHE, rue Hors Châteaun n^o 129.

Et chez madame DE CHERATTE, Hyacinthe, quai d'Avroy, n^o 553.

VILLE DE LIEGE.

Les personnes dénommées ci-après sont invitées à se rendre, le plus tôt possible, au secrétariat de la régence, à l'hôtel de ville :

Jean Thiry, cuirassier pensionné;
Joseph Tondelier, soldat pensionné;
Hubert Daxhelet, soldat pensionné;
Jean Marie Armand, (né en 1814.)
Liège, le 26 janvier 1835.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 27 JANVIER.

Naissances : 3 garçons 6 filles.

Décès : 5 garçons, 4 fille, 4 femme, savoir : Thésè Boulanger, âgée de 73 ans, journalière, derrière leur Potiers.

PENSIONS DE LA CAISSE DE RETAITE.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés, que le paiement des pensions de la caisse de retraite, pour le deuxième semestre 1834, est ouvert à son bureau rue derrière le Chœur St. Paul n^o 525, tous les jours de 9 heures à midi, dimanches et fêtes exceptés.

CAUTIONNEMENT. — Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnement pour le deuxième semestre 1834, est ouvert à son bureau rue derrière le Chœur St. Paul n^o 525 tous les jours de 9 heures à midi, dimanches et fêtes exceptés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Au n^o 1096, SUR LA BATTE, on prend les COURONNES DE FRANCE ayant leur poids au taux de fr. 5 80 contre des PIEGES DE 5 FRANCS. 667

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste-Ursule

VENTE DE TAILLIS.

Le 4 FEVRIER 1835, 11 heures du matin, MM. Delloye feront VENDRE à l'enchère chez le sieur Hubert Davivier, cabaretier à Bonneville, canton d'Andennes, 20 Bonniers de très beau TAILLIS essence chène dominante, âgé de 24 ans, propre à différens usages.
A CREDIT, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 678

PROGRAMME

DU CONCERT QUI SERA DONNÉ VENDREDI 30 JANVIER, A LA SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION, PAR LE JEUNE JAHN, ÉLÈVE DU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE LIÈGE.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture de Marguerite d'Anjou.
- 2^o 8^o Concerto de violon, composé par Rode et exécuté par L. Jahn.
- 3^o Rondo pastorale pour le cor, composé par Gallay et exécuté par A. Massart, âgé de 14 ans, élève du conservatoire royal de musique.
- 4^o Air varié pour deux violons, par Wassermann et exécuté par L. Jahn et A. Seigne.
- 5^o Ouverture de la Forêt de Sénart.

2^o PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Anacréon, de Rossini.
- 2^o Concerto de violon, composé par Rode et exécuté par L. Jahn.
- 3^o Solo de clarinette, exécuté par M. Pinet, élève du conservatoire royal de musique.
- 4^o Fantaisie pastorale, de Habeneck, pour le violon, exécuté par L. Jahn.
- 5^o Ouverture d'Edouardo et Christina, par Rossini.

On pourra souscrire chez M. DEPATOUL-FIRKET, négociant, place St. Lambert, et à la Société d'Émulation.

Le mardi 3 février 1835, à deux heures après-midi, il sera VENDU aux enchères et argent comptant à la maison n^o 251, sise à Liège, sur les Fossés, quartier du Nord, les meubles, linges, batterie de cuisine et literies, dépendant de la succession de la dame Forest, ex-reigieuse Beuardine, décédée en ladite maison.

SOCIÉTÉ GRÉTRY.

Le GRAND CONCERT anniversaire de la naissance de Grétry, suivi d'une partie de danse, aura lieu le 14 février à la salle de Spectacle. MM les titulaires qui désirent conserver leurs loges, sont priés d'en informer par lettre le sousigné, inclus lundi 2 février, passé ce délai la commission en disposera.

Le commissaire-secrétaire, Alx. DERIBAU COURT.

BELLE VENTE DE CHÊNES ET DE BOIS BLANCS, A JEHAY.

Jeudi 5 février 1835, à 10 heures précises du matin, M. le baron VANDENSTEEN de Jehay, fera VENDRE aux enchères publiques :

1^o Dans l'allée au-dessus des jardins du château de Jehay, 50 à 60 bois blancs d'une grosseur et d'une élévation extraordinaires.

2^o Dans la coupe des ans 1833 et 1834 du grand bois de Jehay, une forte quantité de chênes qui conviennent à la bûche, au charonnage et à autres usages.

3^o Et dans le bois dit de la Garenne, quelques gros chênes et autres arbres. On y vendra également les branchages de plusieurs chênes abattus.

La vente aura lieu dans l'ordre ci-dessus.

A un an de crédit.

ADJUDICATION DÉFINITIVE et sans faculté de surenchère, de la MAISON cotée 274 et 275, sise à Liège, rue devant la Madelaine, propre à un rentier ou à un négociant, qui aura lieu le lundi 2 février 1835, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, rue Vinave d'Ile, n^o 43, sur la mise à prix de 18,000 francs. 660

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille.

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL ET GRAMMATICAL DES DICTIONNAIRES FRANÇAIS EXTRAITS ET COMPLÈMENT DE TOUS LES DICTIONNAIRES LES PLUS CÉLÈBRES, PAR NAPOLEON LANDAIS,

CONTENANT

- 1^o Des notions générales de grammaire française.
- 2^o La nomenclature exacte et complète de tous les mots sans exception généralement et authentiquement usités (y compris la décomposition de tous les temps des verbes irréguliers).
- 3^o L'orthographe moderne, vieille ou ancienne.
- 4^o Les nombres singulier et pluriel des substantifs et adjectifs, écrits en toutes lettres et rangés alphabétiquement, si l'un et l'autre ne suivent les mêmes règles orthographiques.
- 5^o La prononciation figurée, c'est-à-dire en lettres de pure convention; ou le son s'il ne s'agit que des lettres de l'alphabet.
- 6^o L'étymologie grecque et latine dans la plus simple décomposition avec sa traduction littéralement française.
- 7^o Le sens propre et figuré.
- 8^o La définition, si c'est un terme de science ou d'art ou de métier.
- 9^o Les différentes acceptions, les phrases dites gallicismes, toutes les locutions nobles, proverbiales, familières.
- 10^o Les règles et solutions grammaticales, concernant chaque mot.
- 11^o La manière qui doit être raisonnablement admise d'écrire toutes espèces d'abréviations.
- 12^o Généralement enfin tout ce qui peut et doit aider l'intelligence de la langue et en applanir les difficultés.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Ce dictionnaire, le plus complet de tous ceux qui existent, paraît dans le cours d'une année, à partir du premier avril 1834, par livraison de deux feuilles par semaine, il aura 60 livraisons de deux feuilles chacune.

PRIX DU PREMIER VOLUME COMPOSÉ DE 60 FEUILLES PETIT IN-4^o : 43 Fr. 40 C.

Les personnes qui souscriront au second volume, avant la publication de la 6^e livraison, ne paieront ce second volume que 10 fr. 40 c. la feuille en double de celles des publications pittoresques, comme MM. les souscripteurs pourront le vérifier.

Chaque souscripteur recevra un exemplaire sur papier Jésus vélin satiné. Le premier volume a paru.

On SOUSCRIT EN BELGIQUE, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n^o 2. 690

JOURNAL DES

JEUNES PERSONNES.

Une Livraison par mois de 32 pages d'impression, grand in-8^o, beau papier satiné, avec lithographies, dessins de broderie, etc.

Outre une lithographie chaque mois, les abonnés recevront 12 romances par an et des dessins de broderie.

PRIX FRANCO pour la Belgique, NEUF FRANCS PAR AN,

Et dix francs cinquante centimes si l'on désire avoir en sus un dessin colorié de deux mois en deux mois.

Le LIVRE DES JEUNES PERSONNES est avec leur JOURNAL le plus JOLI CADEAU que l'on puisse faire.

On SOUSCRIT A BRUXELLES, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n^o 2. 689

ALBUM DU JOURNAL

DES JEUNES PERSONNES.

POUR LA 2^e ANNÉE (1835)

Collection de lithographies d'après les sujets tirés des articles du Journal, sur papier Jésus, grand in-8^o, dessins exécutés par Adam, Arnould, J. David, Dauzats, Derooy, Deveria, Gavarni.

PRIX FRANCO : NEUF FRANCS, BROCHÉ.

Le LIVRE DES JEUNES PERSONNES, un vol grand in-8^o de plus de 400 pages, imprimé à deux colonnes, composés d'extraits de prose et de vers des meilleurs auteurs, contenant la matière de 4 volumes ordinaires.

PRIX FRANCO : NEUF FRANCS, BROCHÉ.

SOUS PRESSE :

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE, PAR HENRI DEL VAUX, DE FOURON.

1 beau vol. in-8^o, prix 5 fr.

On continue à souscrire au bureau de cette feuille, où l'on peut voir la 1^{re} feuille imprimée.

ARCHIVES CURIEUSES DE

L'HISTOIRE DE FRANCE,

DÉPUIS LOUIS XI JUSQU'À LOUIS XVIII

Ou collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testaments, exécutions, sièges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc., etc., publiés d'après les textes conservés à la bibliothèque royale à Paris et accompagnés de notices et d'éclaircissements.

Par M. L. CIMBER et autres personnes attachées à la bibliothèque.

Le tout divisé en trois séries, il paraît un vol. tous les deux mois au moins de 30 feuilles d'impression. Prix FRANCO POUR LA BELGIQUE 7 Fr. 50 C. Le premier volume est en VENTE.

On souscrit à BRUXELLES, à la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n^o 2.

COMMERCE.

Fonds anglais du 24 janv. — Cons., 91 1/4 0/0. — belges, 99 3/4, holland., 54 3/8, Portug., 90 0/0, Esp. cortés 55 0/0.

Bourse de Paris, du 26 janv. — Rentes, 5 p. 107, 107 1/2 fin cour., 107 3/5. — Rentes, 3 p. c. 76 90, fin cour., 76 90 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 1/5; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 00 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 10. 43 1/2; fin cour., 00 0/0, 3 p. 27 3/4, fin cour., 00 0/0, différée 00 0/0. — Cortés, 41 3/4 — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — belges, 00 0/0; fin cour., 0 0/0 — Empr. romain, 96 1/2 fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000 00.

Bourse d'Amsterdam, du 26 janv. — Dette active, 54 3/4 0/0 Dito, 100 7 1/2 0/0 — Bill. de change, 24 3/4 00. — Oblig. du dicat, 94 1/8 00/00 — Dito, 76 13 1/6 0/0. — Rente des doct. Act. de la Société de commerce, 104 3/8 0/0 Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^o, 403 0/0. Dito de 1828, 104 0/0 0000 — Inscrit. russes, 70 5/8 0000 — Empr. russe 1831, 99 0/0 00/00. — Rente perp. d'Esp., 0/0 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 15 1/2 1/6 00. — Obl. met. Autriche, 99 1/2 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Naples falc., 99 1/4. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 82 3/4. — Cortés, 41 3/4 000. — Dito Grec, 0. — Dito de Pologne, 425 1/4.

Bourse d'Anvers, du 27 janvier.

Changes.	a courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 1/2 perte	P	
Londres.	12 05	11 97 1/2	
Paris.	47 3/8	47 1/16	46 7/8
Francfort.	36 1/4	A	36
Hambourg.	35 9/16	P 35 5/16	A 35 1/4
		Escompte 4 0/0.	

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 A 0000 Id. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 98 1/8 0. — Id. de 12 mill., 00/0. Id. de 24 mill., 00 0/0. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 1/4 A et 86 0/0. Espagne. Guebb., 44 1/4 A 0000. Id. perp. Paris, 5 p. c. Id. perp. Amst., 44 3/4 et A 0/0 000 0/00. — Idem dette différée, 45 1/2 et A.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

- 100 biques potasse de Russie, à fl. 16.
- 200 balles coton N. Orléans et
- 140 caisses sucre St-Jago 1/2 blanc, prix inconnus.

Arrivage au port d'Anvers, du 27 janvier.

Le brick anglais Jeeni, cap. Lacy, v. de Buenos-Ayres chargé de cuirs.

Bourse de Bruxelles, du 27 janv. — Belgique. Dette active, 52 1/2 A. Emp. 24 mill., 97 7/8 P. — Hollande. Dette active, 54 0/0 0. — Espagne Gueb., 44 1/2 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 10. 0. Id. Amst. 5 p. 10, 44 3/4 P 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 10, 27 1/8 A. Cortés à Lond., 41 3/8 et P Dette diff. 45 3/4.

MARCHÉ DE HASSELT, du 27 janvier.

From. l'hect., 15-20 — Seigle, 9 40 — Orge, 8-30 — Sarrasin, 8 — Avoine, 5 80 — Genièvre, à 10 degr. 39. — Beurre, lit. og. —

H. Lignae, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622 à Liège.